

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 102/2022

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents excusés : 08
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 07
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. HORY), M. TRICHIES (procuration à Mme CASCIOLA), M. SURGA (procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE (procuration à Mme MOGUEN), Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Lucie GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services.

Assistaient en outre à la séance : Mme SCHMITT, Mme GUEDRA.

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022

3.2 - FONCTION PUBLIQUE

Suppression/Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les décrets n°206-1693 du 22 décembre 2006 modifié, n°2016-604 et n°2016-596 du 12 mai 2016 portant sur les dispositions statutaires du cadre d'emploi des adjoints d'animation, le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à la modification du poste d'adjoint d'animation au sein du pôle enfance/jeunesse/culture/sport.

Afin de pallier le départ d'un adjoint d'animation (CDD) qui assurait les fonctions de Directeur accueil périscolaire, il convient de recruter par voie de mutation un nouvel agent.

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER		POSTE A CRÉER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	Nb	Grade	
ANIMATION	1	Adjoint d'animation CDD TNC 30/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe TNC 30/35 ^{ème}	22/08/2022

L'exposé de son rapporteur entendu,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 septembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

PREVOIT les crédits en conséquence au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 4 octobre 2022.
Pour extrait conforme, Marly, le 4 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire
Thierry HORY

